

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Dans un contexte national toujours incertain et marqué par des contraintes budgétaires persistantes depuis 2024, j'ai souhaité porter un message résolument optimiste, en mettant en lumière les actions concrètes et les conseils avisés que l'équipe du CAUE du Puy-de-Dôme s'est attachée à déployer, concevoir et consolider tout au long de l'année 2025.

Cet optimisme repose sur une conviction forte : la qualité du cadre de vie ne dépend pas uniquement du contexte national. Les initiatives locales portées par notre structure démontrent, au contraire, notre capacité collective à agir efficacement, au service des collectivités et des citoyens, pour améliorer durablement leur environnement quotidien. Guidé par le fil conducteur de notre projet de structure — simplicité et bon sens, exigence de qualité et esprit d'innovation — le conseil d'administration et moi-même avons retenu trois orientations prioritaires pour 2025 :

- poursuivre l'accompagnement des communes qui en ont le plus besoin, dans nos domaines d'expertise : architecture, urbanisme, aménagement et paysage ;
- élargir notre offre de conseils à destination des particuliers porteurs de projets ;
- renforcer nos actions de sensibilisation, à destination de tous les publics, en lien avec les enjeux identifiés localement.

À la lecture de ce rapport d'activité, vous constaterez que ces objectifs ont été atteints :

Le nombre de communes accompagnées s'est maintenu, malgré une réduction ponctuelle des effectifs de conseillers ;

Le nombre de particuliers conseillés a progressé de plus de 30 % par rapport à 2024 ;
Enfin, plusieurs actions de sensibilisation innovantes ont vu le jour, telles que l'outil numérique « Archistoire », des journées thématiques consacrées à l'urbanisme favorable à la santé et au paysage, ainsi que de nouveaux dispositifs pédagogiques à destination des jeunes publics.

C'est avec un enthousiasme renouvelé que je vous invite à découvrir, au fil de ces pages, l'ensemble des missions menées au cours de cette année. J'espère que cette lecture suscitera votre intérêt, vous donnera envie de participer aux événements du CAUE du Puy-de-Dôme et vous incitera à solliciter son accompagnement.

Fabien BESSEYRE
Président du CAUE 63

LES MISSIONS DU CAUE

CONSEILLER

les particuliers et les collectivités locales

ACCOMPAGNER

les collectivités locales, communes, EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), Département, Région, État et ses partenaires

FORMER

les élus locaux et les services techniques, les acteurs du cadre de vie et les partenaires professionnels

INFORMER / SENSIBILISER

l'ensemble des acteurs du cadre de vie et tous les publics dont le public scolaire

2025, APPLICATION DU PROJET DE STRUCTURE_ UN FIL CONDUCTEUR DE NOTRE ACTION

Mis en place en 2024, le projet de structure du CAUE vise à définir une ligne directrice pour une période de 4 ans, afin de garantir un meilleur équilibre des interventions et ne plus simplement subir les sollicitations. Débattu et construit en équipe et avec les administrateurs, il propose désormais un socle commun à notre activité, et des objectifs sous la forme de trois grands axes :

Axe 1 : Des thématiques qui répondent aux enjeux actuels de qualité. Quatre ont été choisies pour cette première période : façades, cours d'école, paysages ouverts et la vacance, avec des fils conducteurs de positionnement qui sont le bon sens et la simplicité, la qualité du cadre de vie, et l'innovation ;

Axe 2 : L'augmentation des conseils aux particuliers avec le développement des permanences délocalisées, la mise en place d'ateliers mutualisés ou encore le renforcement de la communication sur le rôle des CAUE ;

Axe 3 : L'optimisation des conseils donnés aux collectivités en favorisant des actions communes plutôt que diffuses, et en hiérarchisant les interventions plus ponctuelles.

2025, QUELQUES CHANGEMENTS IMPACTANTS DANS L'ORGANISATION DE L'EQUIPE

Après 2 années consécutives marquées par le départ en retraite de membres « historiques », l'année 2025 a également vu le départ de l'un des plus anciens conseillers, Philippe Robbe, à la fin du mois d'octobre. Compte tenu de la conjoncture, il a été décidé de ne pas le remplacer immédiatement, et d'attendre le début d'année 2026 et des éléments budgétaires tangibles avant de prendre une décision. L'ensemble de l'équipe a donc assumé la charge de travail laissée vacante (0,5ETP) sur les trois derniers mois de l'année.

De plus, suite à un heureux événement, Alexia Greffet a été en congés 5 mois de l'année. Le délai relativement court de cet arrêt et le temps partiel de son contrat (0,6ETP) rendant un remplacement par un nouveau conseiller délicat (temps de formation et d'appropriation des missions conséquent), la solution en interne a été privilégiée. Thibault Racault a vu son temps de travail augmenter durant cette période, passant de 0,6 à 1 ETP. Si la compensation en termes de temps de travail effectif n'était pas égale, l'ensemble de l'équipe a su se serrer les coudes afin de répartir équitablement la surcharge de travail.

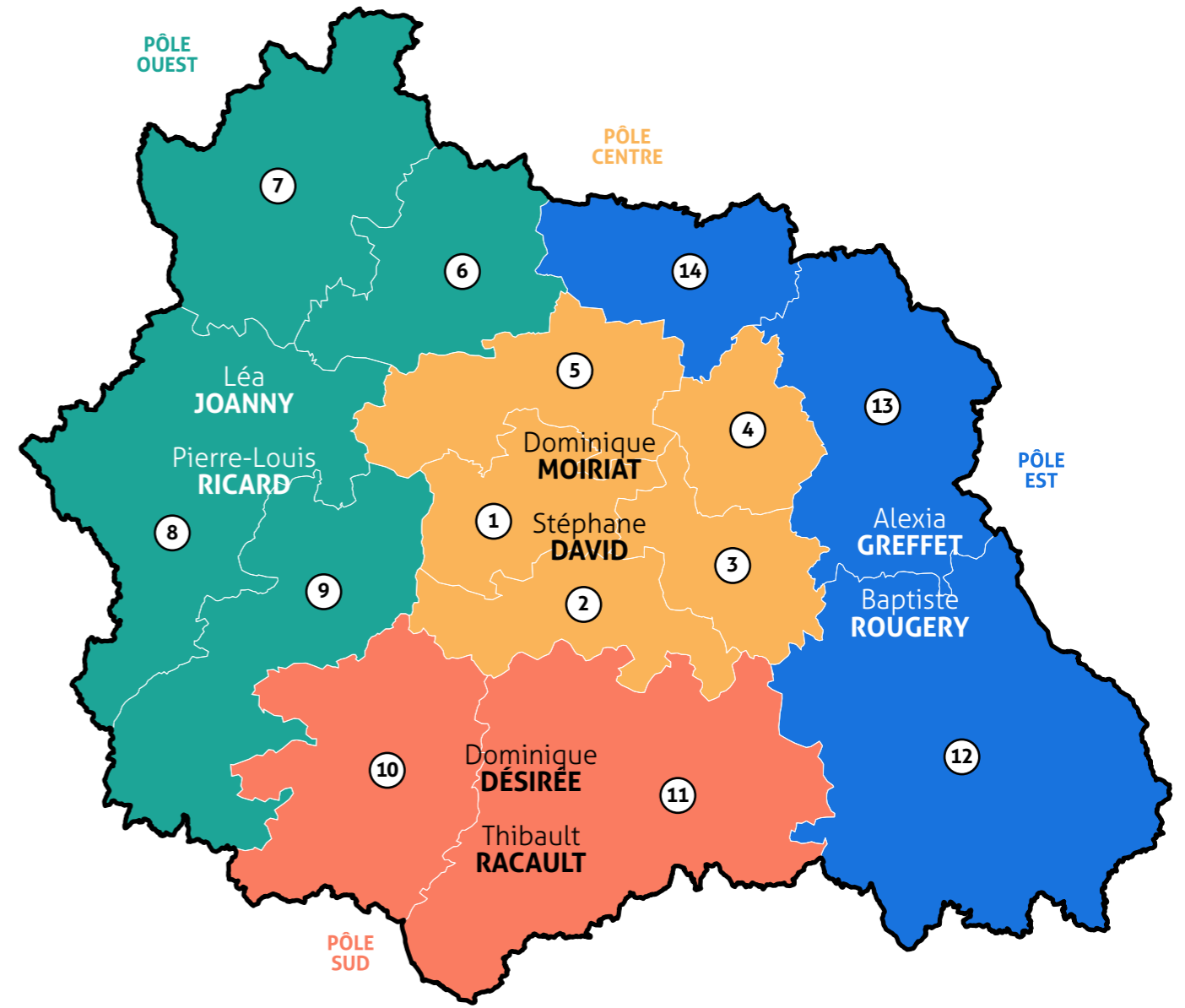
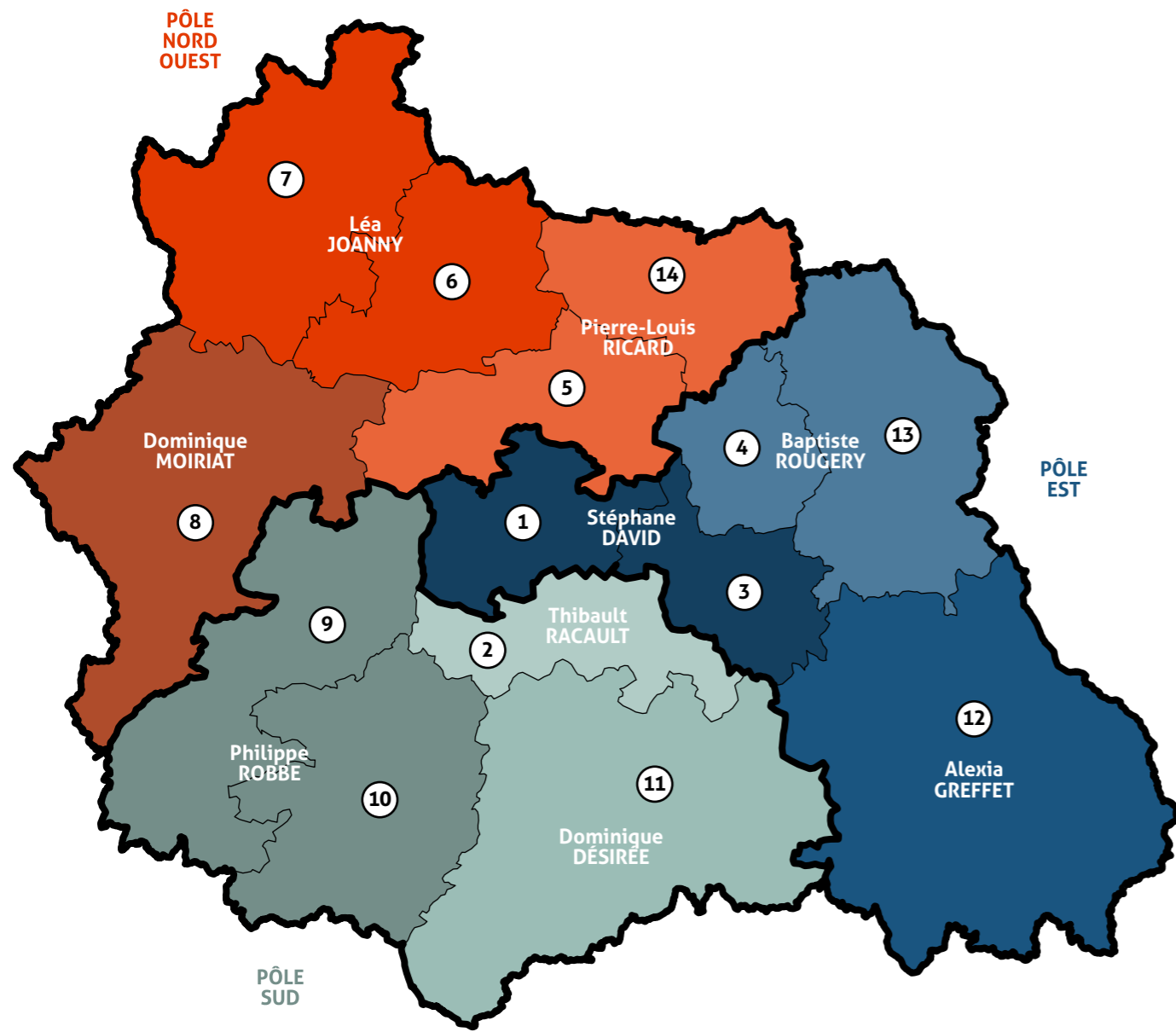
L'adaptation des conseillers a permis d'assurer les missions du CAUE tout au long de l'année avec un bon niveau de service malgré une augmentation des sollicitations, tout en maintenant le cap vis-à-vis du projet de structure et de ses objectifs.

A noter également quelques changements au sein de notre conseil d'administration avec le départ de 2 représentants des collectivités locales nommés par le Conseil départemental : Jean-Pierre Lunot et Antoine Desforges, remplacés par Célia Bernard et Sylvie Maisonnet. Isabelle Vallée, déjà administratrice, prend quant à elle la place de trésorière laissée vacante par le départ de Jean-Pierre Lunot.

RÉPARTITION DES CONSEILLERS POUR L'ANNÉE 2025

De janvier 2025
à octobre 2025

De novembre 2025
à décembre 2025



- ① CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
- ② MOND' ARVERNE
- ③ BILLOM COMMUNAUTE
- ④ ENTRE DORE ET ALLIER
- ⑤ RIOM LIMAGNE ETVOLCANS
- ⑥ COMBRAILLES SIOULE ET MORGE
- ⑦ PAYS DE SAINT-ELOY
- ⑧ CHAVANON COMBRAILLES VOLCANS
- ⑨ DOMES SANCY ARTENSE
- ⑩ MASSIF DU SANCY
- ⑪ AGGLO PAYS D'ISSOIRE
- ⑫ AMBERT LIVRADOIS FOREZ
- ⑬ THIERS DORE ET MONTAGNE
- ⑭ PLAINE LIMAGNE

FINANCEMENTS

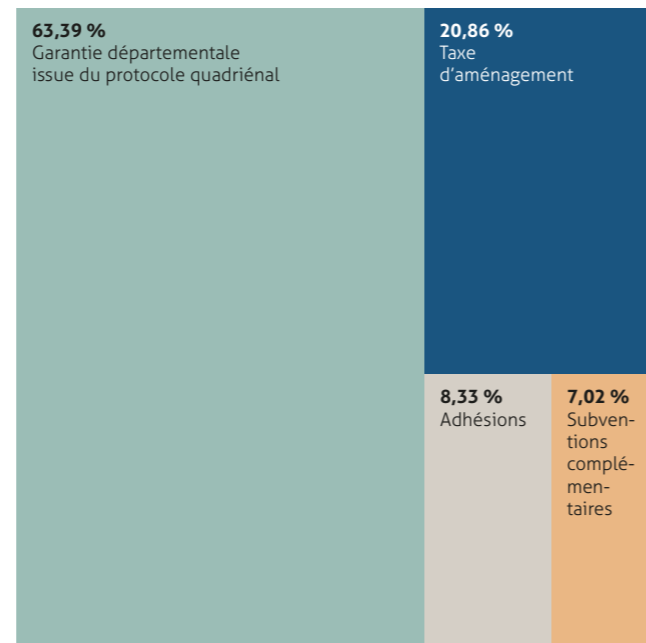
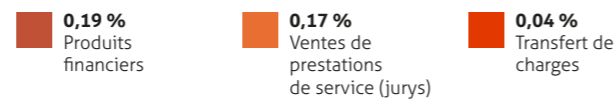
En date du 05 mai 2025, le Conseil Départemental et le CAUE ont conclu un protocole financier et d'objectifs pour la période de 4 ans allant de 2025 à 2028. Outre les engagements de partenariat et de coopération, le protocole prévoit un mécanisme de sécurisation au travers duquel le Département affirme sa volonté d'assurer un niveau de service qualitatif au CAUE, pour conforter l'ingénierie territoriale.

Ainsi, la part de la Taxe d'Aménagement dédiée au CAUE (0,24 % de la part départementale de la TA, elle-même fixée à 1,75 % sur notre département) est versée à la structure selon un rythme mensuel. Un montant-cible assurant un niveau de financement du CAUE, a été fixé à 765 000€ par an. En 2025, de façon encore plus prononcée qu'en 2024, la TA a été significativement en baisse (au niveau départemental comme au niveau national, ce qui a fragilisé la plupart des CAUE qui n'ont pas eu la chance de bénéficier du soutien de leur Département, contrairement au CAUE 63). Avec un montant de la part de TA dédié au CAUE du Puy-de-Dôme, n'atteignant pas 190 000€ cette année, le Conseil Départemental a donc abondé à hauteur d'environ 575 500€ le budget de l'association, permettant ainsi d'atteindre le montant-cible de 765 000€. Cette base représente 84 % des ressources du CAUE pour cette année 2025, dont 21% correspondant à la TA et 63% à la garantie de ressources du Département.

PRODUITS : 907 973 €

Les financements complémentaires proviennent de deux autres sources :

- . les adhésions, fixées à 11 centimes par habitant depuis 2025. Cette année (comme c'est le cas depuis 2022) 13 EPCI sur 14 ont adhéré au CAUE ;
- . des subventions particulières obtenues pour développer des actions de sensibilisation. Les principaux financeurs étant : la Région et Clermont Auvergne Métropole pour la fabrication de l'outil Archistoire, l'ARS pour des actions sur le thème de l'urbanisme favorable à la santé, la DREAL pour la journée du paysage, la FNCAUE pour la formation des élu(e)s au paysage, la Route des Villes d'Eaux (RVE) pour la mise en place de parcours thématiques, et le Service Habitat du Département pour la fabrication d'outils sur le thème de l'habitat léger et celui de la rénovation des logements.



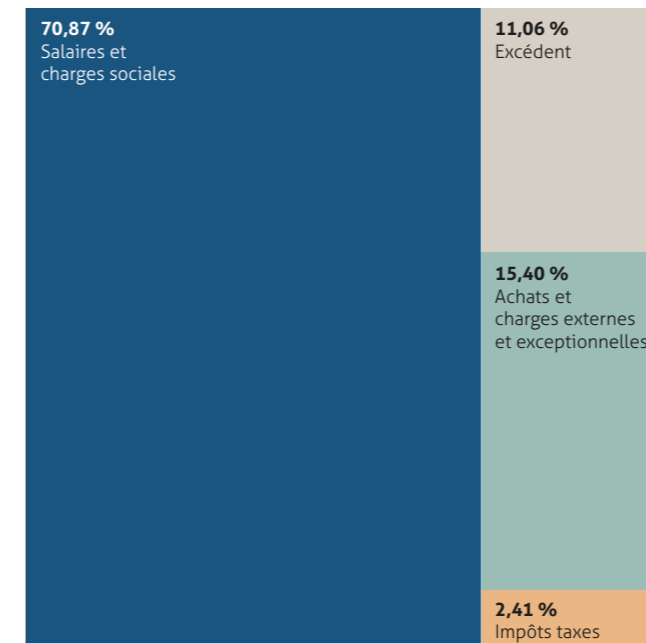
CHARGES : 807 579 €

Les principales charges pour le CAUE résident dans la masse salariale, compte tenu de la nature de l'association et des missions qui lui sont dévolues par la loi de juillet 1977. Cette année, la part correspondant aux salaires et charges salariales, est constante par rapport à l'année précédente, avec un effectif restant autour de 8,4 ETP (L'évolution des salaires restant compensée cette année par des absences ponctuelles de personnels non remplacés).

Les aléas budgétaires dus à une TA toujours en baisse et à un protocole financier départemental consolidé seulement en mai 2025, ont nécessité une prudence renouvelée tant en masse salariale que dans la gestion des charges courantes et de fonctionnement.

Cette gestion nécessairement économe et contrainte, associée aux financements obtenus en cours d'année, de certaines de nos actions, a permis un excédent de 100 394 €.

À noter que cet excédent permettra d'augmenter la trésorerie. Trésorerie qui s'avère nécessaire pour assurer les dépenses de l'année suivante (N) compte tenu que le versement de la garantie de ressources ne sera fait qu'en janvier de l'année N+1.

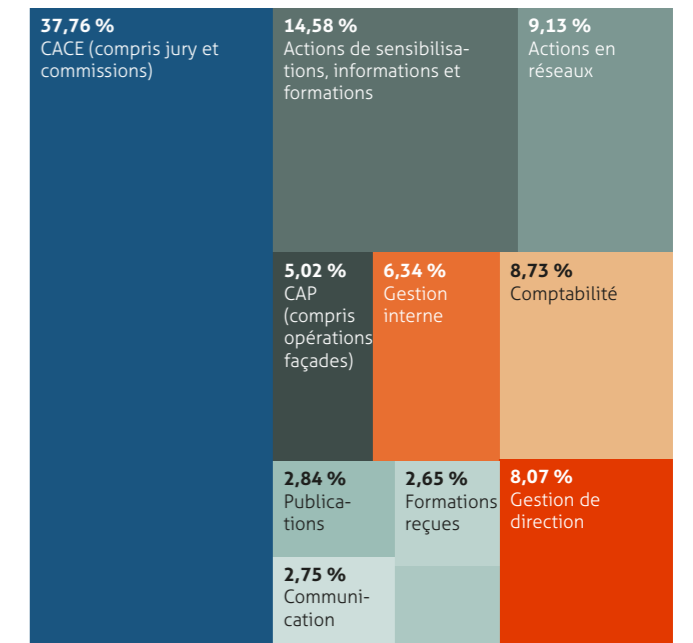


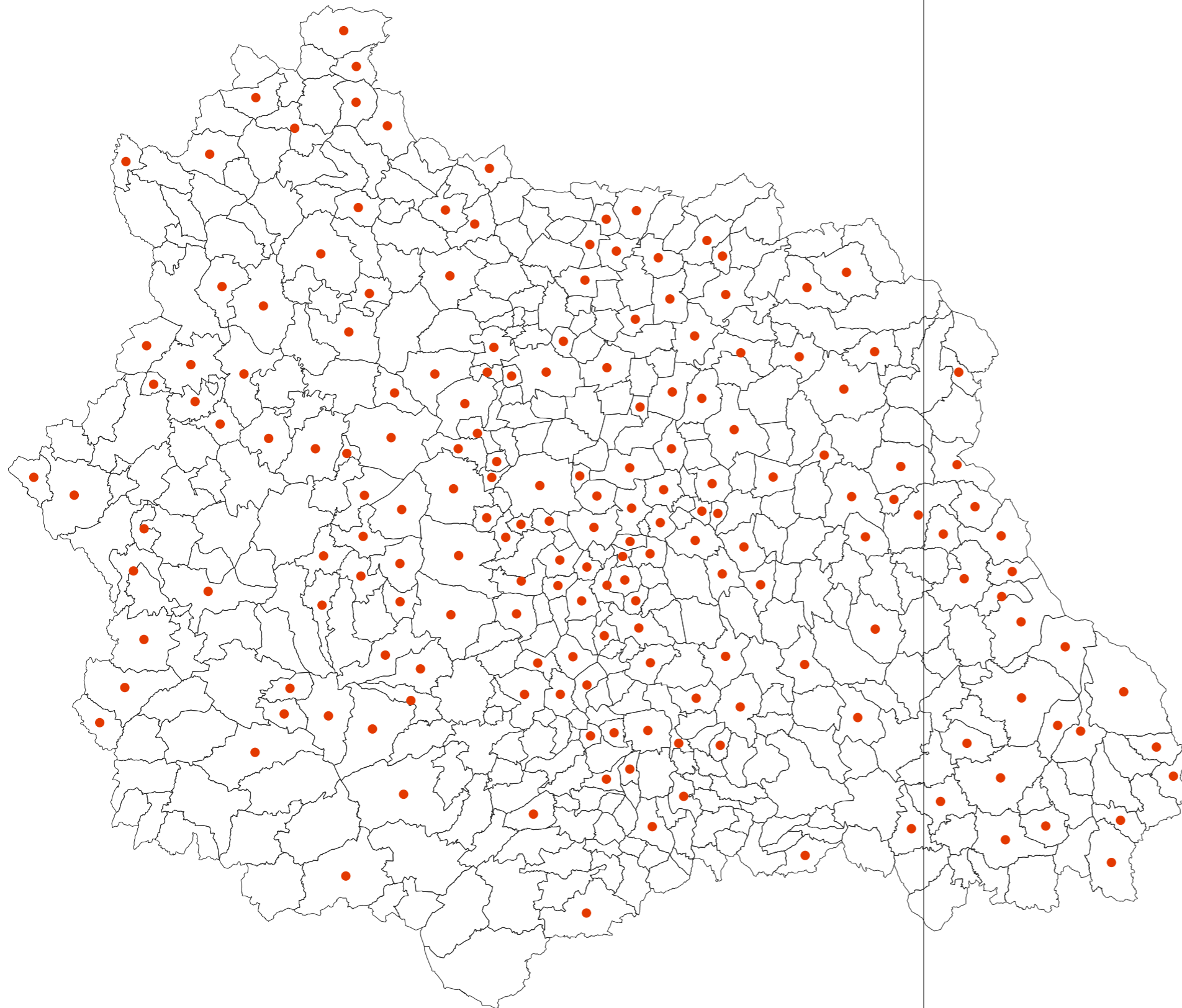
ACTIVITÉS

Conformément aux objectifs affichés dans le projet de structure, les actions de sensibilisation en faveur des territoires (élu(e)s et technicien(ne)s) ont été largement développées cette année pour représenter près de 15% des activités, soit 6 % de plus que l'an passé. Elles comprennent également la mise en place d'outils à destination du jeune public, habitants du territoire, offrant ainsi l'opportunité d'une sensibilisation à la qualité du cadre de vie, dès le plus jeune âge.

Le temps consacré aux conseils aux particuliers a lui aussi évolué à la hausse avec la mise en place de permanences délocalisées sur plusieurs territoires. L'activité principale du CAUE reste cependant celle de l'accompagnement des communes et EPCI. Accompagnement qui reflète également les sollicitations toujours plus nombreuses de la part des collectivités. Les actions de sensibilisations ciblées et répondant à des problématiques communes, complètent davantage les réponses individualisées, donnant un réel sens aux missions du CAUE et une satisfaction croissante des acteurs du territoire.

Si les moyens humains restent cette année encore un peu faible au regard du nombre croissant des sollicitations, les services rendus au territoire se sont malgré tout structurés et bonifiés, grâce à une équipe toujours très motivée.





14 EPCI ET 184 COMMUNES ACCOMPAGNÉS EN 2025

AIGUEPERSE	COURNON-D'AUVERGNE	PULVERIERES
AMBERT	COURPIERE	PUY-GUILLAUME
ANTOINGT	CREST (LE)	RANDAN
APCHAT	CREVANT-LAVEINE	REIGNAT
ARLANC	CROUZILLE (LA)	RENAUDIE (LA)
AUBIAT	CULHAT	RIOM
AUBIERE	CUNLHAT	ROCHE-BLANCHE (LA)
AUBUSSON-D'AUVERGNE	DALLET	ROCHE-NOIRE (LA)
AUGEROLLES	DAUZAT-SUR-VODABLE	ROCHEFORT-MONTAGNE
AULHAT - FLAT	DORAT	ROYAT
AULNAT	DURMIGNAT	SAINT-ANDRE-LE-COQ
AURIERES	DURTOL	SAINT-ANTHEME
AUTHEZAT	ECHANDELYS	SAINT-BONNET-LE-BOURG
AYAT-SUR-SIOULE	EFFIAT	SAINT-BONNET-LE-CHASTEL
AYDAT	EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES	SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL
BEAUMONT	EGLISENEUVE-PRES-BILLOM	SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT
BEAUMONT-LES-RANDAN	ENNEZAT	SAINT-CLEMENT-DE-VALORGUE
BEAUREGARD-L'EVEQUE	ENVAL	SAINT-GENES-CHAMPANELLE
BERGONNE	ESPINASSE	SAINT-GEORGES-DE-MONS
BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	ESPIRAT	SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
BEURRIERES	FAYET-LE-CHATEAU	SAINT-GERMAIN-LEMBRON
BILLOM	FERNOEL	SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT
BIOLLET	GIAT	SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE
BORT-L'ETANG	GOUTELLE (LA)	SAINT-HILAIRE-LA-CROIX
BOURBOULE (LA)	GRANDRIF	SAINT-MARTIN-D'OLLIERES
BOURG-LASTIC	HERMENT	SAINT-MARTIN-DES-OLMES
BRIFFONS	ISSOIRE	SAINT-MAURICE-ES-ALLIER
BROMONT-LAMOTHE	JOB	SAINT-OURS
BROUSSE	JOZE	SAINT-PARDOUX
BRUGERON (LE)	LANDOGNE	SAINT-PIERRE-LA-BOURLHONNE
BUSSIERES-ET-PRUNS	LAPEYROUSE	SAINT-PIERRE-ROCHE
CEYRAT	LEMPDES	SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS
CEYSSAT	LEZOUX	SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE
CHABRELOCHE	LUDESSE	SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
CHAMBON-SUR-LAC	LUZILLAT	SAINT-SATURNIN
CHAMPEIX	MANGLIEU	SAULZET-LE-FROID
CHAMPETIERES	MARAT	SAUVESANGES
CHANAT-LA-MOUTEYRE	MARINGUES	SAUVIAT
CHANONAT	MARSAC-EN-LIVRADOIS	SAUXILLANGES
CHARBONNIERES-LES-VARENNES	MARTRES-DE-VEYRE (LES)	SAVENNES
CHARBONNIERES-LES-VIEILLES	MAZAYE	SAYAT
CHÂTEAU-SUR-CHER	MEILHAUD	SERVANT
CHATEL-GUYON	MESSEIX	SURAT
CHATELDON	MEZEL	THIERS
CHAULME (LA)	MIREFLEURS	TOUR-D'AUVERGNE (LA)
CHAURIAT	MIREMONT	TRALAIQUES
CHAVAROUX	MOISSAT	USSON
CHIDRAC	MONT-DORE (LE)	VALCIVIERES
CLERMONT-FERRAND	MONTAIGUT-LE-BLANC	VERNET-SAINTE-MARGUERITE (LE)
	MONTEL-DE-GELAT	VERTAIZON
	MONTMORIN	VERTOLAYE
	MONTPENSIER	VEYRE MONTON
	MOUREUILLE	VIC-LE-COMTE
	MOZAC	VILLOSSANGES
	MURAT-LE-QUAIRE	VITRAC
	MUROL	VIVEROLS
	NEBOUZAT	VOLLORE-MONTAGNE
	NERONDE-SUR-DORE	VOLLORE-VILLE
	NESCHERS	VOLVIC
	NOHANENT	YOUX
	NONETTE-ORSONNETTE	YRONDE-ET-BURON
	OLBY	
	OLMET	
	ORCET	
	ORCINES	
	PARENTIGNAT	
	PERIGNAT-SUR-ALLIER	
	PERRIER	
	PESSAT-VILLENEUVE	
	PIONSAT	
	PLAUZAT	
	PONT-DU-CHATEAU	
	PONTAUMUR	
	PONTGIBAUD	

LES OPERATIONS SUIVIES EN 2025

DOCUMENTS DE PLANIFICATION

21 communes :

La Bourboule, Bourg-Lastic, Bromont-Lamothe, Chanat, Enval, Lempdes, Murat-le-Quaire, Moureuille, Pontgibaud, La Renaudie, Riom, Saint-Bonnet-Prés-Orcival, Saint-Georges-de-Mons, Saint-Hilaire-la-Croix, Saint-Pardoux, Sauviat, Sauxillanges, Servant, Surat, Thiers, Volvic

10 EPCI :

Agglo Pays d'Issoire, Ambert Livradois Forez, Billom Communauté, Clermont-Auvergne-Métropole, Entre-Dore-et-Allier, Mond'Arverne, Plaine Limagne, Riom Limagne et Volcans, SMADC, Thiers Dore et Montagne

DOCUMENTS DE TERRITOIRE

Alliance pour la transition écologique – Clermont-Ferrand

Inspire

Voie Verte Val d'Allier - CD 63

Charte architecturale et paysagère du PNRVA

Pôle Métropolitain Clermont-Vichy

Plan Paysage UNESCO

Charte PNRLF

SCOT des Combrailles

UN PLAN PAYSAGE POUR LA VALLEE DU MADET



Sollicité initialement pour la réalisation d'une OAP de protection et de mise en valeur des gorges du Madet, un travail collectif a permis d'élargir les sujets et d'aller vers un outil beaucoup plus adapté : un plan paysage. Le Madet prend sa source dans l'étang de la Gravière sur le commune de Fayet-le-Chateau où se croisent les enjeux de tourisme (pêche notamment), d'agriculture (pâtures) et de biodiversité (zones humides). Il poursuit son chemin dans les « gorges » du Madet, sur une portion très intime et par ailleurs protégée (ZNIEFF et espace préservé au PLUi) sous couvert forestier. Il finit sa course pour se jeter dans le Jauron à la hauteur de Billom, au milieu des champs de culture. Ainsi il semblait important de prendre en compte non seulement l'espace aujourd'hui protégé, avec des enjeux de biodiversité, mais également les territoires amont et aval, afin d'interroger les enjeux d'usage, de patrimoine, d'environnement, d'habitat et d'activités.

PLUI VALLÉE DE L'ANCE



Dans le cadre de la révision allégée et de la modification du PLUi de la Vallée de l'Ance, le CAUE a réalisé un apport au «porter à connaissance» Départemental. Ce territoire, la vallée de l'Ance, est très marqué par les reliefs et les installations de bourgs en balcon, souvent à mi-pente. Une attention particulière doit être apportée aux inscriptions dans la pente des constructions, aux clôtures. De même, sur ce territoire s'étendant jusqu'aux Hautes Chaumes, la question du tourisme et des pressions sur le territoire est un vrai sujet, tout autant que la réinterprétation actuelle des jasseries.

RÉFLEXION GLOBALE POUR LE CENTRE-BOURG A AUGEROLLES



Après un premier Plan d'aménagement de bourg ayant permis la réfection d'espaces publics et d'autres projets, la commune d'Augerolles a souhaité s'engager dans une phase 2. Ce deuxième document, après un premier arrivé à terme, se veut encore plus ambitieux, la réflexion se portant tout à la fois sur les espaces publics restants (enjeu de continuité et d'adaptation à des nouveaux questionnements), le bâti vacant et les espaces et lieux de vie de la commune. Ce plan guide permettant de guider l'action publique sur l'aspect aménagement, habitat et cadre de vie. En parallèle d'une étude intercommunale en lien avec les équipes techniques de la commune et d'une étude sur le réseau d'assainissement, il plantera les prochains jalons pour la commune et pour les années à venir.

LES OPERATIONS SUIVIES EN 2025

POLITIQUE DE L'HABITAT

4 EPCI :
 Agglo Pays d'Issoire – OPAH - densification
 Ambert Livradois Forez – OPAH
 Plaine Limagne – OPAH
 Thiers Dore et Montagne - OPAH

Échelle départementale :
 Schéma Départemental de l'Habitat

ÉQUIPEMENTS À VOCATION PUBLIQUE (ÉCOLE, MAIRIE, ...)

55 Communes :
 Antoingt, Apchat, Augerolles, Aulhat-Flat, Aulnat, Ayat-sur-Sioule, Billom, Besse et Saint Anastaise, Beurrières, Bort-l'Étang, Bourg-Lastic, Champeix, Château-sur-Cher, Châtel-Guyon, Charbonnières-les-Vieilles, Chavaroux, Clermont-Ferrand, Crevant-laveine, Culhat, Echandelys, Ennezat, Espinasse, La Goutelle, Job, Joz, Lapeyrouse, Manglieu, Le Mont Dore, Montaigut-le-Blanc, Moureuille, Mozac, Murat-le-Quaire, Pessat-Villeneuve, Pionsat, Randan, La Roche Noire, Saint-Anthème, Saint-Bonnet-le-Bourg, Saint-Clément-de-Régnat, Saint-Germain-Près-Herment, Saint-Gervais-d'Auvergne, Saint-Martin-des-Olmes, Saint-Ours, Saint-Priest-des-Champs, Saint-Saturnin, Sauvessanges, Sauxillanges, Surat, La Tour d'Auvergne, Thiers, Vertaizon, Vic-le-Comte, Vitrac, Vollore-Montagne, Vollore-Ville, Youx

PRÉ-DIAGNOSTIC PAYSAGER MONTEL-DE-GELAT



Depuis 5 ans, le CAUE réalise des pré-diagnostic paysagers de valorisation des centres bourgs pour les communes volontaires de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans. Cette action a pour objectif d'apporter un regard extérieur sur les espaces publics des bourgs concernés, de cibler les enjeux et de définir les premiers leviers de valorisation. Au-delà du simple état des lieux, le pré-diagnostic permet de cibler les objectifs communaux en matière d'aménagement d'espaces publics et d'établir une première feuille de route dont la mairie pourra se saisir pour mener un projet de mise en valeur. A Montel-de-Gelat, le pré-diagnostic du CAUE a permis de faire ressortir l'intérêt d'envisager une étude d'ensemble qui prendra la forme d'un PAD (plan d'aménagement durable) pour lequel une consultation pour le recrutement d'un bureau d'études, devrait être lancée en 2026.

RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL À SAINT-GERMAIN-PRÈS-HERMENT



Saint-Germain-près-Herment est une petite commune qui compte une soixantaine d'habitants. La mairie est propriétaire d'un bâtiment communal, ancienne mairie-école, comprenant les locaux de la maire, deux salles pouvant accueillir des activités et un logement communal. Le CAUE a apporté son soutien à la mairie, en partenariat avec l'ADIT et l'ADUHME, pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâtiment avec des objectifs de projet conciliant économies d'énergie et maintien de la qualité architecturale. Le projet, actuellement à l'étude, fait l'objet d'un suivi ponctuel, en soutien de la maîtrise d'ouvrage.

LA TRAVERSE DE MONTAIGUT-LE-BLANC... MAIS PAS QUE



En partenariat avec la DRAT Val d'Allier, le CAUE a accompagné la commune de Montaigut-Le-Blanc pour les aménagements de la RD 996. Cette portion de route départementale, particulièrement sensible du fait de son étroitesse et du flux véhiculaire important (axe Clermont-Sancy) a amené le CAUE à proposer des exemples et des solutions en termes d'aménagement et de végétalisation. Ces conseils étaient d'autant plus pertinents qu'ils s'inscrivaient dans un accompagnement plus global des projets de la commune avec, notamment, une programmation générale des aménagements (par le biais d'un programme d'aménagement durable), ou encore les réflexions autour de l'homologation Petites Cités de Caractères®. Le parallélisme des réflexions et la cohérence de ces programmes menés de front, ont été un réel gain sur la qualité des aménagements.

LES OPERATIONS SUIVIES EN 2025

ÉQUIPEMENTS À VOCATION PUBLIQUE (ÉCOLE, MAIRIE, ...)

6 EPCI :
Ambert Livradois Forez, Chavanon Combrailles et Volcans, Mond'Arverne, Pays de Saint Eloy, Riom Limagne Volcans, Thiers Dore et Montagne

ESPACES PUBLICS ET COLLECTIFS

37 communes :
Augerolles, Aydat, Biollet, Bromont-Lamothe, Bussières-et-Pruns, Chambon-sur-Lac, Chabreloche, Charbonnières-les-Vieilles, Châtel-Guyon, La Chaulme, Cournon-d'Auvergne, Courpière, Dauzat-sur-Vodable, Dorat, Echandelys, Issoire, Job, Montaigut-le-Blanc, Moissat, Mozac, Olmet, Parentignat, Pagnat, Reignat, Saint-Bonnet-le-Chastel, Saint-Clément-de-Valorgue, Saint-Genès-Champanelle, Saint-Georges-de-Mons, Saint-Germain-Lembron, Saint-Priest-des-Champs, Saint-Quintin-sur-Sioule, Saint-Rémy-sur-Durolle, Sauxillanges, Servant, Thiers, Tralagues, Yronde et Buron

2 EPCI :
Combrailles Sioule et Morge, Entre Dore et Allier

PROGRAMMATION D'UN BÂTIMENT CÔTE DU PONT AMBERT



Ce bâtiment de la Côte du Pont a une histoire très riche et constitue un petit mythe local à Ambert. Dès le départ centre de loisirs, bâti en chantier participatif, privé puis public, ce bâtiment est tombé à l'abandon sur la dernière décennie. Il s'agit aujourd'hui de répondre à plusieurs enjeux pour la communauté de communes à qui appartient ce bâtiment : ne pas laisser se dégrader un bâtiment, assurer la sécurité du site, valoriser cet espace qui dispose d'un parc autour (appartenant en partie à la mairie), et ouvrir un nouveau centre de loisirs permettant d'accueillir les enfants de la communauté de communes dans de bonnes conditions (notamment sur les temps des vacances scolaires où la fréquentation est très forte). Une étude de programmation a ainsi permis d'élargir la focale, en mettant tous les acteurs autour de la table afin d'étudier toutes les options, opportunités et contraintes du site de la côte du pont.

CONSEILS SUR LA STRATÉGIE FONCIÈRE COMMUNALE DU CENTRE-BOURG DE SAINT-MARTIN-DES-OLMES



La commune de Saint-Martin a sollicité l'Atelier d'urbanisme en Livradois Forez afin d'étudier l'opportunité d'acquérir du foncier pour redynamiser le centre-bourg. Le projet porte sur la création d'un lieu de vie de type bar-restaurant ou auberge, éventuellement complété par des chambres d'hôtes, afin de générer un revenu complémentaire pour le futur gérant. La commune n'exclut pas non plus le développement de quelques logements locatifs en complément de l'offre existante, l'ensemble des logements communaux étant aujourd'hui occupé et la demande restant soutenue. À la suite d'une rencontre avec les élus et d'une visite du bourg, plusieurs bâtiments vacants ou à fort potentiel ont été identifiés. Une note d'enjeux a été transmise, proposant une stratégie foncière et des pistes de programmation par bâtiment selon leurs caractéristiques (localisation, espaces extérieurs, stationnement, architecture, état structurel). Les élus souhaitent désormais prendre un temps de réflexion jusqu'aux élections municipales de mars 2026.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR DEUX GRANDS BÂTIMENTS COMMUNAUX SITUÉS DANS LE BOURG DE JOB



La commune de Job souhaite approfondir la réflexion sur son patrimoine bâti, particulièrement conséquent. Des échanges sont engagés depuis début 2023, notamment autour de deux sites emblématiques : la Farandole (ancienne colonie de vacances) et un immeuble du parc des Mélèzes (ancien aërium), également étudiés dans le cadre du travail mémoriel « La Grande Échelle » mené par l'association Carton Plein. Parallèlement, la commune a engagé la requalification de la traverse et des espaces publics du centre-bourg, aujourd'hui en voie d'achèvement. La réflexion sur le bâti devient ainsi prioritaire. L'objectif est de conduire une étude de faisabilité pour la réhabilitation du bâtiment du parc des Mélèzes et de la Farandole. Le CAUE, avec l'Atelier d'Urbanisme en Livradois Forez, a contribué en 2025 à l'élaboration d'une note d'enjeux et à l'accompagnement de la commune pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de cette étude.

LES OPERATIONS SUIVIES EN 2025

RÈGLEMENTATION DE PROTECTION PATRIMONIALE

4 Communes :
Besse et Saint-Anastaise, Champeix, Clermont-Ferrand, Thiers

URBANISME OPÉRATIONNEL

8 Communes :
Aigueperse, Ambert, Aulnat, Cournon d'Auvergne, Issoire, Lezoux, Maringues, Saint-Saturnin

VALORISATION DU CADRE DE VIE

11 Communes :
Aulnat, Chauriat, Clermont-Ferrand, Eglise-neuve-d'Entraigues, Giat, Lapeyrouse, Montaigut-le-Blanc, Murol, Nonette-Orsonnette, Sauxillanges, Usson

1 EPCI :
Chavanon Combrailles et Volcans

LE JARDIN PUBLIC DE LAMONTGIE



Sur un terrain communal, la municipalité a créé un lieu de convivialité qui mêle différents publics : des jeux d'équilibre pour tous, un mini-parcours pour les plus téméraires en vélo, une cage de foot pour pousser la balle sans prétention olympique. Des tables avec assises intégrées ont été réalisées par une SCOP de menuiserie locale tout comme le préau, pour s'asseoir à l'abri des intempéries. Un cheminement en sable serpente pour desservir différents espaces avec, au centre un espace enherbé, plat, en léger décaissement, pouvant recevoir des représentations culturelles. Ce jardin public accueille une végétation arborée pour apporter à terme des espaces d'ombre, et en lisière, en devant des palissades dressées en dosses de bois, une frange arbustive dense d'essences locales filtre les vues et climatise le lieu. L'accompagnement du CAUE a permis ici d'aller vers un aménagement frugal mené par les paysagistes de la SCOP Détours qui a misé sur des savoir-faire et des matériaux locaux, et une mise en oeuvre simple, réparable et unique.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAUVIAT



A l'origine, la commune souhaite s'engager vers les transitions écologiques en y associant les habitants. En partant des questions de paysages et des mobilités, la municipalité s'est orientée vers la mise en place d'un plan local d'urbanisme avec une médiation paysagère et des transitions. Cette mission, atypique dans le champs de l'urbanisme réglementaire, vise à dresser les enjeux et objectifs avec tous les habitants, au-delà du champs régaliens, mais aussi à cheminer collectivement vers une compréhension des actions possibles à l'échelle individuelle et communale. Plusieurs bureaux d'études ont répondu à ce marché public en s'associant avec des compétences spécifiques en médiation, le lauréat a su placer la médiation au centre et s'appuyer sur des compétences opérationnelles. Le travail s'étalera sur deux années et les partenaires, dont le CAUE, présent dès les débuts, seront là pour assurer un regard et appuyé la commune sur les volontés de concrétisation de certaines ambitions du document d'urbanisme.

LA PLACE ALTAROCHE À ISSOIRE



Placée sur un noeud urbain, cette place ainsi que le square Verdun et les rues qui s'y accrochent relient des lieux emblématiques d'Issoire qui ont vu des travaux conséquents de requalification ces dernières années. Agir sur ces espaces publics vient clore le travail de valorisation de cette partie du centre-ville, coeur historique et archéologique d'Issoire au pied de l'abbatiale Saint Austremonne. Il s'agit aussi de résoudre certaines problématiques urbaines, notamment de mobilité en assurant une meilleure liaison piétonne entre la gare, le parc public René Cassin et le centre ville. Le CAUE a apporté un regard distancé sur les ambitions du projet par une lecture des évolutions du lieu, des rôles dans l'armature urbaine de ces espaces publics en regard des transformations à venir dont celle de l'avènement de la voie verte. Une exploration de situations similaires et de projets actuels a permis de partager une culture commune de ce qui fait qualité.

LES OPERATIONS SUIVIES EN 2025

PATRIMOINE DE PROXIMITÉ

9 Communes :

Aigueperse, Clermont-Ferrand, Courpière, Fernoël, Meilhaud, Murat-le-Quaire, Saint-André-le-Coq, La Tour d'Auvergne, Vernet-Sainte-Marguerite

EPCI :

Agglo Pays d'Issoire

PROGRAMMATION URBAINE

41 Communes :

Aigueperse, Arlanc, Aubiat, Aydat, Beaumont, Bergonne, Besse-et-Saint-Anastaise, Billom, Bussières-et-Pruns, Chanat-la-Mouteyre, Châtel-Guyon, Chidrac, Courpière, Le Crest, Dorat, Enval, Lempdes, Lezoux, Marat, Maringues, Messeix, Le Mont-Dore, Montel-de-Gelat, Mozac, Néronde-sur-Dore, Neschers, Pionsat, Plauzat, Pontaumur, Pont-du-Château, Puy-Guillaume, Randan, Reignat, Rochefort-Montagne, Saint-Ours, Sauviat, Sauxillanges, Thiers, Villossanges, Veyre-Monton, Volvic

2 EPCI :

Entre Dore et Allier, Pays de Saint Eloy

SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE ENGAGE UNE RÉFLEXION SUR LES ESPACES PUBLICS



La commune de Saint-Quentin-sur-Sioule, engagée dans la démarche « ma commune au naturel », se questionne sur ses espaces publics et notamment sur la place entre la mairie, la salle des fêtes et l'église, en bordure de route départementale. Cet espace central a aujourd'hui la forme d'une grande étendue minérale, utilisée comme espace purement fonctionnel (stationnement, collecte des déchets...) La note d'enjeux a été l'occasion de porter un regard sur les formes et motifs de l'ensemble du bourg : vues vers le grand paysage, orientation et implantation des bâtiments, alternance entre bâtis et jardins, présence de murets entre espace public et espace privé, prévalence du bitume dans les espaces publics, présence ou absence du végétal... La commune a ensuite élargi sa réflexion en identifiant d'autres sujets qu'elle souhaiterait étudier : une réserve foncière dans le bourg, les usages autour de la salle des fêtes, la création d'un café associatif.

UN CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'OAP LA TREILLE À LEMPDES



La municipalité de Lempdes a souhaité réfléchir au devenir d'un secteur stratégique : l'îlot de la Treille, actuellement peu valorisé, situé entre les quartiers résidentiels et le centre historique. L'objectif était de produire une pré-étude d'aménagement permettant de définir un cahier des charges précis, destiné à être soumis à des aménageurs. Il ne s'agissait pas d'une mission de maîtrise d'œuvre, mais d'un concours d'idées visant à explorer les possibilités de logements, d'espaces publics et de cheminements sur cet îlot délimité par quatre rues. Trois candidats (architectes, paysagistes et urbanistes) ont été sélectionnés sur dossier, selon une note de motivation (40 %) et des références professionnelles (60 %). Chaque équipe a visité le site puis a remis un dossier complet, comprenant plans, coupes, estimations de coûts et intentions architecturales. Le jury a évalué la cohérence du projet, son intégration au contexte urbain, sa faisabilité, la qualité graphique des rendus et sa capacité à améliorer le cadre de vie.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU SABOT À CHABRELOCHE



Suite au Programme d'Aménagement Durable de 2022, la commune de Chabreloche a décidé de faire de la rénovation de la Place du Sabot sa priorité. Cette place, située au cœur du bourg, tire son nom d'un ruisseau aujourd'hui busé qui coule sous elle. Face à la croissance du trafic routier, il fut transformé en parking en 1980, puis agrandi en 1985 en recouvrant le ruisseau Le Sabot sur 40 mètres. Cette décision a progressivement effacé la rivière de la mémoire collective, la rendant invisible depuis les espaces publics. Aujourd'hui, une vaste surface bitumée domine le site, masquant à la fois le cours d'eau et le patrimoine architectural local. Le projet vise à redonner une place centrale au ruisseau dans la vie du bourg, en faisant un espace de fraîcheur et de repos pour mieux faire face aux changements climatiques et à la hausse des températures estivales.

EVOLUTIONS DES OAP DU PLUI DE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS



Mettre en œuvre un document d'urbanisme à l'échelle d'un EPCI représente une étape importante et un travail considérable jusqu'à son approbation. Cependant, même si les grandes orientations sont fixées et les mutations planifiées, ce document se doit d'être vivant afin de s'adapter au mieux aux évolutions du territoire et aux nouvelles opportunités. La Communauté d'Agglomération de RLV assume pleinement ce rôle en apportant régulièrement des améliorations à son PLUi approuvé en 2023, et c'est en ce sens qu'elle a sollicité le CAUE afin de l'accompagner sur plusieurs OAP sectorielles nécessitant une évolution au gré d'opportunités foncières ou de difficultés à passer à l'opérationnel. Le travail d'accompagnement a porté sur 5 communes de l'EPCI afin de synthétiser les besoins et les potentialités de 7 OAP pour lesquelles des pistes d'amélioration ont été proposées et qui seront modifiées lors de la prochaine évolution du document en 2026.

PREPARER L'EVOLUTION ET PARTICIPER A LA REVITALISATION DU BOURG D'AUBIAT



Les petites communes sont souvent confrontées à une difficulté récurrente : si les problématiques principales de l'aménagement de bourg sont la plupart du temps identifiées (voirie, espaces publics...) comment prioriser les interventions dans un souci de cohérence globale et surtout de réalisme budgétaire. C'est pour les accompagner dans cette démarche et pour leur apporter une méthodologie adaptée que les élus de la commune d'Aubiat ont sollicité le CAUE. Après plusieurs temps d'échanges et un recensement des principaux enjeux, un périmètre d'intervention et des axes stratégiques ont été proposés, qui ont abouti au recrutement d'un prestataire afin de réaliser une étude de type PAD. L'accompagnement s'est poursuivi lors des réunions techniques, jusqu'à la finalisation de l'étude (menée par le cabinet Montrottier) et la remise à la commune d'une quinzaine de fiches-actions chiffrées et d'un calendrier des interventions à mettre en œuvre sur les 10 à 15 prochaines années.

VERS L'ELABORATION D'UN PLAN-GUIDE POUR LA COMMUNE DE BUSSIÈRES ET PRUNS



Avoir une vision globale des problématiques à l'échelle d'une commune et prendre le temps d'échanger avec les élus peut souvent faire évoluer le projet initial. La commune de Bussières et Pruns a initialement sollicité le CAUE pour un problème de circulation au centre du bourg. Après plusieurs échanges, un arpentage sur site et une meilleure compréhension des missions du CAUE, les élus ont ajouté d'autres problèmes à résoudre, d'autres potentiels à révéler, pour se retrouver avec une dizaine de points à travailler. Dans un souci de cohérence dans les aménagements, et afin de rester dans un réalisme budgétaire, nous leur avons proposé de réfléchir à l'échelle communale en passant par l'élaboration d'un plan guide, ce qui a tout de suite été validé par les élus. La période électorale ne permettant pas de débiter immédiatement, le temps a été mis à profit par la mise en place d'ateliers avec les élus afin de mieux cerner tous les enjeux, établir un périmètre d'intervention et d'être prêt à consulter au plus vite et plus finement après les élections.

TRAVAUX DE VEGETALISATION DE LA COUR D'ÉCOLE DE SAINT-OURS-LES-ROCHES



Les espaces extérieurs de l'école de Saint-Ours les Roches ressemblaient à beaucoup d'autres établissements ruraux : une étendue de bitume correspondant à une époque datée où la plus grande préoccupation était que les enfants ne se salissent pas. Des genoux écorchés mais pas de tâches ! Mais les enjeux majeurs du réchauffement climatique et du bien-être des enfants sont aujourd'hui remis au centre de la réflexion. Les élus de la commune ont donc sollicité le réseau des partenaires de l'ingénierie territoriale. Après une première phase de définition et de cadrage, une équipe de maîtrise d'œuvre a été recrutée en intégrant un volet de conception participatif. Des ateliers ont été menés avec le personnel de l'école et les élèves avant de débiter un chantier contraint par la seule fenêtre disponible des vacances scolaires d'été (études et maîtrise d'œuvre assurés par Détours Paysage et Design Tout Terrain). Du mobilier sur mesure, une désimperméabilisation et des espaces de classe extérieurs remplacent aujourd'hui le bitume pour le plus grand plaisir des utilisateurs.

RÉ-HABITER RURAL

Le programme ré-habiter rural, a été initié en 2023 pour favoriser l'investissement des bailleurs sociaux sur le territoire de la communauté de communes de Chavanon Combrailles et Volcans. Ce programme, innovant sur le Puy-de-Dôme, a pour objectif de rechercher des regroupements d'interventions possibles permettant une mutualisation d'échelle afin de palier le relatif isolement du territoire. Après la sélection de bâtiments stratégiques, repartis sur l'ensemble de la communauté de communes, des équipes d'architectes ont été recrutées pour établir des scénarios de projet. Pour chaque site, la maîtrise d'œuvre a fourni des relevés des bâtiments, une analyse urbaine et architecturale, une étude thermique et une mise en situation du programme accompagnée d'un chiffrage. Les communes ont pu exprimer leur attentes et choisir entre deux, voire trois, scénarios à consolider. L'étude comprenait également une contextualisation de l'opération au sein du territoire de la communauté de communes. Au terme de l'étude, une discussion a

été engagée avec les bailleurs sociaux et les différents partenaires pour permettre la concrétisation d'opérations. Le CAUE a participé au déroulement des études, avec le conseil départemental en soutien de la communauté de communes.



MONTAIGUT LE BLANC, NOUVELLE PETITE CITÉ DE CARACTÈRE



Il y a trois ans, Montaigut avait essuyé un premier refus, tout en intégrant le réseau Petite Cité de Caractère en qualité de village homologable. Le CAUE a été sollicité pour accompagner la municipalité dans la réalisation d'un plan guide afin de satisfaire aux exigences du label. Fin juin 2025 le jury est revenu sur place et, cette fois, s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'attribution de la marque Petite Cité de Caractère. Parmi les réalisations remarquables : la création d'un parking à l'entrée de Montaigut-le-Haut, le réaménagement végétalisé de la place de l'église rendue aux piétons, l'élaboration d'un plan guide par l'atelier Montrottier, ainsi que l'implication des habitants dans l'embellissement du village. Autant d'initiatives saluées par le jury. Une opportunité de donner à Montaigut une véritable identité et une visibilité qui le distinguent d'un village ordinaire.

REQUALIFICATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE D'OLBY



La commune d'Olby a sollicité le CAUE et l'ADIT afin de pouvoir avancer sur une situation bâtiminaire devenue compliquée. L'ancien presbytère, en plein centre-bourg et à proximité immédiate de l'église, était laissé à l'abandon depuis longtemps et commençait à poser des problèmes de sécurité. D'un autre côté, la situation privilégiée de la commune au sein du Parc des Volcans et de ses nombreuses randonnées rendait souhaitable le développement d'une offre d'accueil touristique. Mais les travaux de remise en état semblaient démesurés au regard de l'usage attendu. Après étude de plusieurs options, les élus ont pris le parti de simplement sécuriser le bâtiment dans un premier temps, puis de lui offrir des aménagements très légers pour proposer une salle de pause aux randonneurs en saison, qui servira également aux habitants pour des événements festifs dans l'année. Une orientation rationnelle, dictée par le respect du budget et la mutualisation des usages (études menées par Atelier Triagonal).



Fort de plus de 45 ans d'expertise reconnue par la loi, le CAUE s'implique activement dans de nombreuses commissions locales, départementales et régionales. Voici un aperçu de quelques-unes de ces participations.

SUIVI DE L'INSCRIPTION UNESCO - CHAÎNE DES PUY - FAILLE DE LIMAGNE

Le CAUE contribue à l'accompagnement des politiques de mise en valeur des secteurs compris dans le périmètre UNESCO, notamment au sein des comités techniques. Les conseillers des territoires concernés prennent part aux ateliers et réunions de suivi du plan de gestion, ainsi qu'aux études de paysage et d'urbanisme. Ils participent aux visites de sensibilisation liées au plan de paysage et aux ateliers de concertation visant à définir des outils de gestion des paysages. Ils veillent également à relayer les enjeux identifiés à l'échelle du périmètre UNESCO lors des études et projets menés par les acteurs du territoire (communautés de communes, communes, etc.), et encouragent la cohérence des actions engagées (PLUi, aménagements, etc.).

COMMISSION DE SUIVI DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Dans le cadre du schéma départemental des espaces naturels sensibles du Puy-de-Dôme, couvrant la période 2017-2026, une commission technique a été mise en place. Le CAUE y participe afin d'éclairer les décisions de l'exécutif départemental en matière d'élaboration des plans de gestion et de suivi des ENS.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES AIDES AUX BAILLEURS SOCIAUX

À l'initiative du Conseil Départemental, cette commission se réunit une à deux fois par an, sur une ou deux journées, à la Maison de l'habitat. Elle a pour rôle de formuler un avis technique sur les dossiers de demande de subvention présentés par les bailleurs sociaux dans le cadre de leurs projets de développement de logements à destination des personnes en situation de fragilité sociale. Le CAUE prend part à ces réunions, sur invitation du service Habitat du Département.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

Cette commission siège à plusieurs reprises au cours de l'année et comprend six formations spécialisées. Ses membres sont nommés annuellement par le Préfet du Puy-de-Dôme. C'est le cas du CAUE depuis de nombreuses années, au sein de la formation « sites et paysages », en qualité de personne compétente dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme, du paysage, de l'architecture et de l'environnement.

AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

Deux conseillers du CAUE siègent au sein de la CDAC en tant que personnes qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire. Les séances sont organisées par les services de la préfecture du Puy-de-Dôme. Les demandes d'ouverture ou d'extension de surfaces commerciales y sont instruites dès lors qu'elles excèdent le seuil de 900 m² de surface de vente. Il s'agit d'apprécier l'impact urbain des projets ainsi que leur qualité architecturale et environnementale, notamment au regard de leur performance énergétique.

COMMISSION D'ARCHITECTURE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

La commission d'architecture a été créée afin d'accompagner la mise en œuvre du PLU de la ville de Clermont-Ferrand. Elle s'organise mensuellement et réunit des élus de la ville, des représentants de la Direction de l'urbanisme de Clermont Auvergne Métropole, l'Architecte des Bâtiments de France ainsi qu'un représentant du CAUE. Son rôle est d'évaluer la pertinence architecturale et urbaine des projets sensibles ou d'envergure, présentés par les pétitionnaires et leurs architectes. En amont de chaque réunion, ces derniers rencontrent l'architecte-conseiller de la ville afin de qualifier les projets. Les critères examinés portent sur les exigences d'intégration urbaine et de qualité architecturale et environnementale définies par le PLU : insertion dans le tissu urbain existant (gabarits, matériaux, traitement des rez-de-chaussée), protection du patrimoine bâti, préservation et développement de la biodiversité, production d'énergies renouvelables (intégration architecturale des dispositifs), ainsi que l'amélioration du cadre de vie (lutte contre les îlots de chaleur et qualité des espaces extérieurs collectifs).

CRÉATION D'UN PARCOURS ARCHISTOIRE À CLERMONT-FERRAND

Le CAUE a été retenu dans le cadre d'un appel à projet de la DRAC pour la mise en place d'un parcours Archistoire à Clermont-Ferrand sur la thématique des bâtiments labellisés Architecture Contemporaine Remarquable. L'application Archistoire, développée par le prestataire 9b+, spécifiquement pour les CAUE, permet de créer des parcours de visites virtuels de mise en valeur du patrimoine.

Le parcours élaboré pour Clermont-Fd, permet de découvrir 11 bâtiments au fil d'une promenade d'environ 1h30. Le contenu scientifique est issu du travail en partenariat entre le CAUE, le Pays d'art et d'histoire, Clermont-Auvergne-Métropole, la maison de l'architecture et l'office du tourisme.

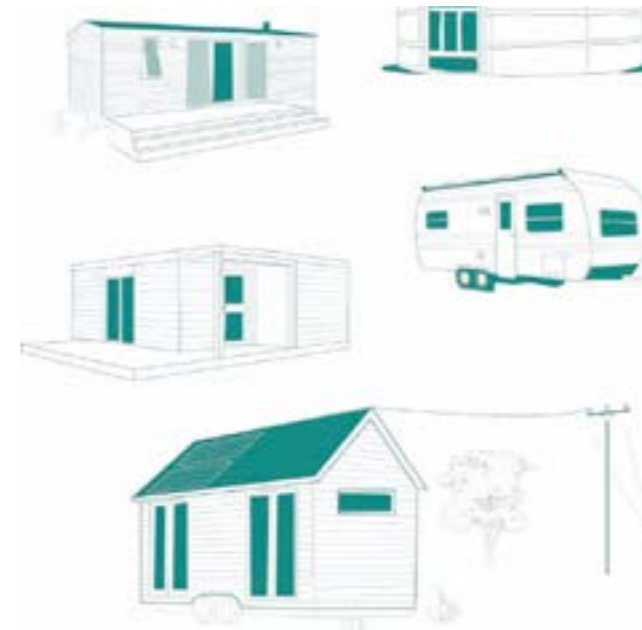
Le parcours est construit autour du récit de l'évolution de la frange sud-est de la ville depuis l'implantation de la gare, il apporte des informations sur l'urbanisme, l'architecture mais également les métiers d'art constitutifs de cette époque. Le contexte historique est également appréhendé à travers des balades audios. Pour chaque site, la visite virtuelle est agrémentée d'une description architecturale et historique, et complétée soit de photos et éléments d'archives, soit de vues 360° permettant de découvrir les espaces intérieurs, soit de fiches de vocabulaires.

Le parcours a été finalisé fin 2025 et permettra des visites en autonomie mais également des visites accompagnées commentées à destination du jeune public, dans le cadre de la Journée des Enfants du Patrimoine par exemple.

Pour mener cette action, le CAUE a bénéficié du soutien financier de la DRAC, de la FNCAUE, de la région Auvergne-Rhône-alpes et de Clermont-Auvergne-Métropole.



PUBLICATION D'UN GUIDE A DESTINATION DES ELUS ET DES PORTEURS DE PROJETS AUTOUR DE L'HABITAT LEGER



Le travail mené de concert depuis plus d'un an avec les services du Conseil Départemental et plus particulièrement le service Habitat Innovant sur la thématique de l'habitat léger va très prochainement connaître une étape importante. Après une démarche d'analyse des pratiques de ce nouveau mode d'habiter puis d'étude des réglementations applicables récentes (et souvent méconnues), un guide à destination des élus et du grand public va être publié à l'été 2026. Le but de ce document est d'une part de sensibiliser les élus à cette dynamique récente, en leur proposant un éclairage sur cette pratique nouvelle, tout en apportant aux porteurs de projets des réponses concrètes et réglementaires afin de préparer au mieux leur réalisation.

UNE CONFERENCE SUR LA VILLE DE DEMAIN EN CONTEXTE PATRIMONIAL



Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, la médiathèque de Riom et le Pays d'art et d'histoire de RLV ont sollicité le CAUE afin d'animer une conférence lors de l'un de leurs traditionnels « points de rencontres ». Le thème général de cette édition était centré autour du patrimoine architectural, il a été décidé après plusieurs échanges avec les services, d'axer l'intervention sur les adaptations de la ville de demain, et plus particulièrement la façon de concilier patrimoine et nouveaux besoins.

Devant un auditoire fourni, les notions générales de patrimoine et de régénération urbaines ont été exposées, avant de questionner la transition écologique et son rapport aux bâtiments historiques. Plusieurs exemples locaux ont ensuite été présentés afin de mieux assimiler ces notions, avant de conclure par un temps de questions/réponses riche en échanges, illustrant l'intérêt du public pour la préservation de son patrimoine local.

LA VEGETALISATION DES BOURGS

Le CAUE a soutenu le Conseil départemental dans le cadre de l'opération « Villes et Villages Fleuris », au cours de laquelle des communes ont bénéficié de visites et de conseils personnalisés. À cette occasion, le CAUE a partagé ses observations afin de contribuer à l'évaluation des réalisations communales. Ces initiatives de végétalisation et de fleurissement ont permis au CAUE de mettre en avant l'importance des démarches d'amélioration du cadre de vie, des aménagements d'espaces publics (plan guide, programme d'aménagement durable), de la valorisation des espaces bâtis et naturels, ainsi que d'une gestion urbanistique à long terme s'appuyant sur des outils de planification adaptés (PLU, SPR, etc.).

Le CAUE du Puy-de-Dôme adopte une approche globale et sensibilise élus et techniciens des espaces verts à la nécessité d'aller au-delà du simple fleurissement. Il considère le label comme un levier au service de la valorisation des territoires et des paysages, à intégrer dans une stratégie transversale et interdisciplinaire. À l'échelle communale, l'enjeu central autour de ce label réside aujourd'hui dans l'évolution de la qualité esthétique et paysagère des espaces publics. Les visites de jury font régulièrement émerger des interrogations sur la qualité d'entretien des espaces verts et des massifs floraux. La question récurrente posée au CAUE est la suivante : comment obtenir ou maintenir le label face à des contraintes climatiques croissantes et des budgets dédiés à la valorisation paysagère qui stagnent, voire se réduisent ?

Ce nouveau contexte, souvent perçu comme une contrainte, peut être envisagé comme une véritable opportunité.



SENSIBILISATION DES SERVICES INSTRUCTEURS A LA QUALITÉ ARCHITECTURALE



Si les services instructeurs connaissent parfaitement la réglementation et son application dans le traitement des déclarations de travaux, ils n'hésitent pas à solliciter le CAUE afin de leur apporter un regard plus sensible sur la qualité générale des projets et les pistes d'améliorations à proposer aux pétitionnaires. Dans ce cadre, la DDT a demandé au CAUE d'intervenir lors d'une journée de sensibilisation à destination de tous les instructeurs de l'application du droit des sols sur la thématique du paysage et de la meilleure intégration des bâtiments agricoles. En parallèle, les services de la ville de Clermont-Ferrand ont sollicité une intervention d'une demi-journée à destination de leurs agents afin d'étudier des cas particuliers et de leur apporter un éclairage sur des situations sensibles au regard du document d'urbanisme en vigueur, tout en préparant sa prochaine évolution.

DÉCOUVRIR L'ARCHITECTURE THERMALE



Dans une volonté de sensibiliser le jeune public à l'architecture et au patrimoine, le CAUE du Puy-de-Dôme a choisi d'impliquer les écoles dans la création de parcours de découverte. Baptisé le « Sentier du petit curiste », cet itinéraire ludique invite les enfants pour la deuxième année consécutive, à explorer les stations thermales de La Bourboule et de Royat-Chamalières, afin de leur faire découvrir ou redécouvrir le remarquable patrimoine bâti de ces lieux. Ces animations sont menées en partenariat avec la « Route des Villes d'Eaux », dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture. Les explications sont simples, accessibles, et ponctuées de jeux de questions-réponses pour encourager la participation des enfants. Au fil de la déambulation, depuis le cœur de la station jusqu'au parc thermal, en passant devant les anciens thermes et les villas du siècle dernier, le parcours tisse un lien entre histoire et modernité. Il offre ainsi aux plus jeunes des clés de lecture pour mieux comprendre et apprécier l'architecture sous toutes ses formes.

LES BELVÉDÈRES SUR LE BIEN UNESCO



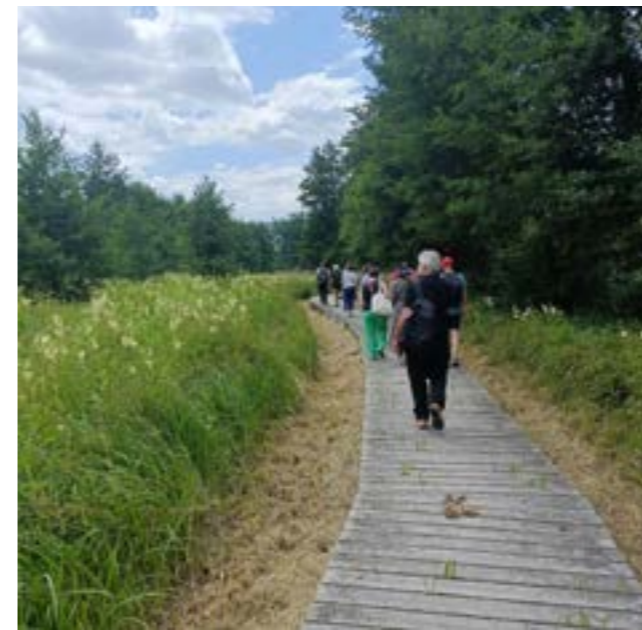
Le département du Puy-de-Dôme souhaite mettre en place soixante-trois belvédères pour observer le bien Unesco de la chaîne des Puys et de la faille de Limagne. Pour trois d'entre eux, à Cournon d'Auvergne, Saint Maurice sur Allier et Usson, le département a noué un partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand. Le master REX (Réalité et Expérience) a travaillé en 2024 et 2025 sur la conception des trois belvédères. Ce parcours appuie sa pédagogie sur la conception et la réalisation de projets en situation réelle avec un accent particulier sur la connaissance des matériaux et des savoir-faire. Au sein d'un comité de pilotage élargi et en amont lors des ateliers de pré-rendu, le CAUE a apporté son regard sur les réflexions des étudiants tout en indiquant les contraintes inhérentes aux maîtrises d'ouvrage communales. Le CAUE a particulièrement insisté sur les qualités des sites à préserver et à valoriser notamment par une simplicité des aménagements.

FORMATION LE PAYSAGE, L'ELU.E ET LE PROJET LOCAL



Mais «qu'est-ce que le paysage?», «quels sont les outils?» et «quel est mon rôle?». Voici trois questions auxquelles s'attaque cette deuxième édition de cette formation sur le paysage, durant deux jours. La Fédération nationale des CAUE, le ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires et l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, se sont associés en effet pour élaborer une formation au paysage qui répond à deux objectifs : identifier la responsabilité de l'élue dans la fabrique du paysage local d'une part, et avoir la capacité d'exercer au mieux cette responsabilité en faveur d'une évolution qualitative du paysage. Cette formation a été conçue pour diffuser et éprouver un socle de connaissances, de méthodes et de pratiques, pour sensibiliser à des politiques publiques et des outils nationaux, tout en donnant la part belle aux exercices pratiques et in situ. Cette formation sur le terrain favorise aussi l'échange avec de nombreux acteurs du paysage.

JOURNÉE D'ÉTUDES SUR LES ESPACES PUBLICS



Comme chaque année, une journée d'étude sur les espaces publics a été organisée en collaboration avec le Département et le parc naturel régional Livradois-Forez. Dans la continuité de la revue « Angles de Vues » sur le thème de la jeunesse, et toujours dans l'optique de valoriser des démarches ou des projets faisant preuve de frugalité, cette journée a rassemblé élus locaux et techniciens afin de questionner la place des enfants dans les espaces publics. La journée a commencé à Dorat avec un retour d'expérience sur l'école du dehors pratiquée dans le verger communal, puis s'est poursuivie à Thiers autour d'une démarche participative et de réemploi pour la cour d'école. À Marat les participant.es ont découvert une zone humide au service des équipements à destination des jeunes et la journée s'est terminée à Augerolles par un atelier pratique. Lors de cet atelier chacun s'est remis dans sa peau d'enfant pour un parcours à pied sur la commune, en questionnant les lieux, les usages, le confort, l'autonomie.

PRENDRE SOIN DES ARBRES DANS LES VILLAGES ET LES VILLES DEMI-JOURNÉE DE SENSIBILISATION



Accueillir et préserver les arbres dans nos villages et nos villes est un enjeu majeur dans le contexte de dérèglement climatique auquel nous devons faire face. Les arbres nous rendent de nombreux services : culturels, par notre attachement à leur existence et aux paysages qu'ils façonnent, mais aussi pour accueillir la biodiversité, climatiser les espaces publics, améliorer les sols, temporiser les fortes pluies... Comme tout être vivant, ils ont des besoins spécifiques pour leur survie dans les contraintes spécifiques et nombreuses des milieux villageois et urbains. Cette édition a permis d'aborder le rôle de l'arbre dans les villages, la gestion des arbres en milieu urbain dans un contexte de dérèglement climatique, les processus d'acclimatation des arbres au stress mécanique (vent et gravité) et la gestion des arbres et des haies. Cette cinquième édition a eu lieu à Saint-Hilaire-la-Croix, dans les Combrailles, où la présence des arbres et des haies est capitale dans le paysage.

LES ENFANTS DU PATRIMOINE LES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE

Le CAUE s'inscrit chaque année dans les dispositifs de sensibilisation nationaux.

« La journée des Enfants du Patrimoine » est une manifestation portée par la Fédération Nationale des CAUE, accolée aux Journées Européennes du Patrimoine et à destination du public scolaire qui a lieu en septembre.

Les Journées Nationales de l'Architecture, en octobre, sont une manifestation organisée par le ministère de la Culture et dont fait partie l'opération « Levez les yeux » initiée conjointement par le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale, et qui a pour objectif de sensibiliser les élèves à la lecture du paysage urbain et architectural.

A ces occasions, le CAUE propose plusieurs visites et parcours sur le département, à destination des classes du CE2 à la 3ème. Ces visites sont commentées par des architectes, des urbanistes ou des paysagistes :

- le Parc Thermal de La Bourboule,
- le Parc Thermal de Royat-Chamalières
- le fort villageois de Meilhaud
- le fort villageois de Saint-Floret
- le lycée Jean Zay à Thiers
- l'ancien Sanatorium Sabourin reconverti en école d'architecture
- la Comédie à Clermont-Ferrand



COMMENT MIEUX HABITER DEMAIN ? LES LIENS ENTRE ARCHITECTURE VERNACULAIRE ET ARCHITECTURE BIO- CLIMATIQUE. SAINT-MARTIN D'OLLIÈRES



L'école de Saint-Martin d'Ollières a sollicité le CAUE pour sensibiliser les élèves du CE1 au CM2 à l'adaptation du patrimoine vernaculaire au dérèglement climatique. En réalisant une visite du bourg du village, où les élèves ont pu observer l'orientation des bâtiments et faire des relevés de façade, puis autour d'un premier atelier en classe sur les matériaux bio-sourcés et leur utilisation dans la construction traditionnelle, les élèves ont commencé à se questionner sur l'architecture et ses liens avec les conditions locales : ressources matérielles, climat, relation entre bâtiment et contexte. Deux autres ateliers sont prévus au long de l'année scolaire afin d'aborder les principes d'architecture bio-climatique, la préservation du patrimoine au sens large (architecture traditionnelle, filières, savoir-faire...) et l'habitat de demain.

DES NOUVELLES DE CHEZ NOUS. CARTES POSTALES DE NOS PAYSAGES ET ARCHITECTURES. MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ



La Communauté de Communes Mond'Arverne, dans le cadre des parcours EAC (éducation artistique et culturelle) propose aux écoles de travailler sur la question des patrimoines au sens large. Dans ce contexte, le CAUE intervient auprès de 4 classes dans 4 écoles différentes : Veyre-Monton, Saint-Georges-sur-Allier, Chanonat et Manglieu pour aborder les liens qui ont prévalu jusqu'à la révolution industrielle et qui subsistent entre paysage, architecture vernaculaire et agriculture. Un stagiaire, élève de dernière année en double cursus à l'école d'Architecture de Versailles et à l'école de Paysage, a été accueilli deux mois au CAUE afin de rassembler de la connaissance et de produire des éléments (cartographies, dessins, textes) sur ce sujet complexe. Trois séances par classe sont prévues pour l'année scolaire 2025-2026, avec un temps de restitution à la fois dans les écoles mais aussi dans les médiathèques locales.

« MIEUX COMPRENDRE L'AGRICULTURE POUR MIEUX CONSOMMER »

A l'occasion des journées nationales de l'agriculture, le CAUE63 a organisé la 6ème édition des journées Agricultures & Paysages. Cette édition 2025 a été l'occasion d'interroger le rôle du paysage dans les politiques alimentaires et agricoles locales.

A l'occasion d'un parcours découverte sur le site de Laqueuille, les participants ont pu comprendre comment les nouvelles formes d'agriculture permettaient de maintenir la qualité des paysages en lien avec la souveraineté alimentaire.

L'évolution des pratiques agricoles et les contraintes qui pèsent sur les exploitations induisent des changements importants sur les paysages. Le recul de l'élevage est ressenti comme une menace sur la qualité du cadre de vie et l'attractivité des territoires. Au-delà de l'alimentation, l'agriculture est-elle en capacité d'apporter au territoire d'autres services essentiels ?

Les intervenants :

- Commune de Laqueuille Terre d'Expérimentation > Mr Éric BRUGIERE (Maire de LAQUEUILLE)
- Accompagnement du PNRVA et Paysages > Mr Éric DESSOLIERS (Paysagiste)
- Agroécologie > Mme Priscilla NOTE (Inrae)
- Mr Jean Noel GALLIOT (Ingénieur chercheur Inrae)
- Agro-Energie > Démonstrateur « Camélia » > Mme Aline CHAPULLIOT
- Mr Olivier PAUPERT (Directeur des Ventes Société Laitière de Laqueuille)
- Paysage > Stéphane DAVID (CAUE 63)
- Architecture > Philippe ROBBE (CAUE 63)



FORMATION DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE



Le Parc naturel régional du Livradois-Forez a sollicité le CAUE pour participer à l'animation d'une nouvelle session de formation pour les secrétaires de mairie. La formation, organisée sur deux jours, vise à donner aux secrétaires de mairie qui reçoivent les demandes d'autorisation d'urbanisme, quelques bases en matière d'urbanisme et de paysage à travers deux temps pédagogiques : un sur ce qui compose la qualité architecturale et un autre sur la compréhension des pièces qui constituent le dossier d'autorisation d'urbanisme.

VÉGÉTALISER LES ESPACES PUBLICS



Le département du Puy-de-Dôme a sollicité le CAUE pour co-animer avec le CEREMA une formation destinée aux agents internes du conseil départemental, notamment les agents des DRAT, au sujet de la place des végétaux dans les projets de requalification d'espace public. Lors de trois sessions, le CAUE a apporté des éléments de connaissances générales et opérationnelles à travers la visite de site et un atelier pratique sur les conditions optimum pour l'accueil des arbres.

DÉPLOIEMENT DES PERMANENCES DÉLOCALISÉES

L'accompagnement des particuliers vise à promouvoir la qualité architecturale, urbanistique et environnementale dans le département du Puy-de-Dôme. Tout porteur de projet peut solliciter nos équipes en amont de ses démarches (construction, extension, rénovation, clôture, etc). Les conseils délivrés par nos professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes), indépendants de tout intérêt commercial, constituent une aide précieuse à la décision, tout en laissant chaque maître d'ouvrage entièrement libre de ses choix.

Dans le cadre de son nouveau projet de structure validé en 2024, le CAUE a fait du renforcement de cet accompagnement une priorité. Historiquement concentré à la Maison de l'habitat de Clermont-Ferrand, l'accueil du public s'est progressivement étendu grâce à des permanences délocalisées, organisées en partenariat avec les EPCI. Ces rendez-vous mensuels se tiennent désormais à Ambert, Bourg-Lastic, Issoire, Pontgibaud, Thiers, Combronde, Saint-Eloy-les-Mines, Aigueperse et Luzillat (en + en 2026 : Besse et le Mont Dore + à venir Riom Limagne et Volcans) sans nécessiter de prise de rendez-vous préalable. Les dates sont disponibles sur le site internet.

Permanences :

AMBERT

Guichet commerce-habitat, 3 rue de Goye
4èmes jeudis de chaque mois de 13h à 16h

BOURG-LASTIC ET PONTGIBAUD

au sein des France services
3ème jeudi par mois de 9h30 à 12h30

ISSOIRE

Siège de l'Agglo Pays d'Issoire, 20 rue de la Liberté
1ers jeudis de chaque mois de 9h à 12h30

THIERS

Maison Barante, Ecopôle de Thiers - 20 rue du Forez
Un mardi par mois de 9h30 à 12h30

COMBRONDE

Siège de la communauté de communes de Combrailles
Sioule de Morge - Château des Capponi - 6 rue de l'Hôtel de Ville
2ème jeudi tous les deux mois de 9h30 à 12h30

SAINT-ELOY-LES-MINES

Siège de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy - La lanterne - Rue du Puits Saint Joseph
1er jeudi tous les deux mois de 9h30 à 12h30

AIGUEPERSE

Maison Nord Limagne - 158 Grande Rue
Un mercredi par mois de 13h30 à 17h

LUZILLAT

Maison France Services -Route de Vendègre
Un mardi tous les deux mois de 13h30 à 16h30

LA POURSUITE DES SALONS "HABITER ET INVESTIR" DE L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Au-delà des permanences aux particuliers tenues mensuellement à Issoire (dans les locaux de l'API), le CAUE est allé à la rencontre des particuliers porteurs de projet, sur chacun des deux nouveaux "salons de l'habitat" proposés, cette année encore, par l'Agglo Pays d'Issoire. Cette fois-ci, les permanences se sont tenues à Ardes et à Champeix.

Si les porteurs de projets ne sont pas venus aussi nombreux que la collectivité l'aurait souhaité, ces temps restent l'occasion de sensibiliser le grand public à la qualité des façades et du cadre de vie en général. Des panneaux d'exposition et d'autres outils pédagogiques sont présentés lors de ces rencontres.

FESTIVAL « RESPIRE ! » À JOB

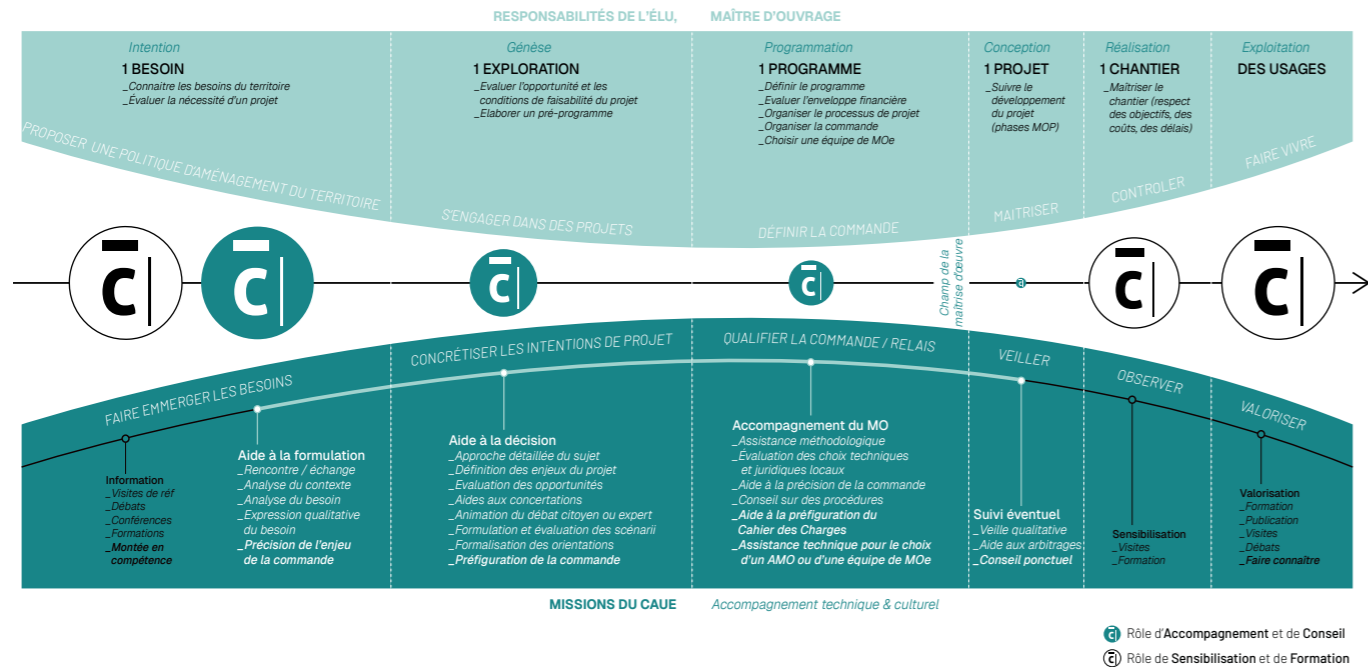
La communauté de communes Ambert Livradois Forez a organisé, du 13 au 17 mai 2025, la seconde édition de l'événement « Respire ! » La fête d'Ambert Livradois Forez. Les acteurs et actrices du territoire qui œuvrent pour préserver l'environnement ont investi le parc des Mélézes à Job. Le CAUE a tenu un stand afin de conseiller les porteurs de projet, et a également animé une courte conférence sur la construction bioclimatique.



Flyer d'invitation - © API

SALON DE L'HABITAT À COURPIÈRE

Pour cette deuxième édition du salon de l'habitat de Courpière, les professionnels et organismes de la rénovation étaient au rendez-vous. Aux côtés de Rénov'action, de l'ADIL et de plusieurs autres intervenants, le CAUE a apporté ses conseils aux particuliers sur leurs projets. L'événement a attiré des habitants venus de tout le bassin de vie, avec une place centrale accordée à la rénovation des constructions en pisé, un matériau très présent dans la région.



Frise issue des travaux du pôle conseil de la FNCAUE

Les CAUE sont présents dans 93 départements. Dès l'origine, ils ont constitué des réseaux afin d'établir des liens, échanger des informations, dialoguer et capitaliser leurs savoir-faire à un niveau national. Certains se sont regroupés en Union Régionale afin de déployer des actions coordonnées, en relation avec les instances régionales. C'est le cas pour le CAUE du Puy-De-Dôme. Concrètement, en quoi consiste les échanges avec ces deux entités :

• La Fédération Nationale des CAUE est à la fois :

- Un lieu d'échange avec des pôles et des groupes de travail, ouverts à tous les salariés des CAUE, œuvrant à l'élaboration d'outils communs. Deux pôles (dans lesquels le CAUE 63 a été actif) ont été particulièrement efficaces en 2025 : Le "pôle financement" qui a travaillé sur les problématiques de la TA et de l'avenir des CAUE, et le "pôle conseil" qui a synthétisé le positionnement des CAUE dans leurs missions au travers d'une publication.
- Un soutien dans le suivi et la gestion de nos structures. La FNCAUE joue un rôle fédérateur dans la mise en place d'une convention collective nationale difficile à concrétiser.
- Un centre de ressources, avec la création d'une plateforme interne d'échanges nommée "Dièze" et "l'Observatoire CAUE", accessible au

public, référençant de nombreuses opérations exemplaires.

- Un initiateur d'actions des CAUE, avec des dispositifs d'initiative nationale : la journée des Enfants du Patrimoine, l'outil de formation des élu.e.s au paysage (en partenariat avec l'AMF et le ministère de la transition écologique), l'outil numérique Archistoire (en partenariat avec le ministère de la culture) dont le CAUE 63 s'est emparé cette année 2025.

La FNCAUE est de surcroît le porte-parole des CAUE, auprès des ministères concernés par nos missions. Remontées d'informations indispensables cette année alors que le financement (via la part de TA) des CAUE est mis à mal. Si certains CAUE bénéficient du soutien de leur Département (ce qui est le cas dans le Puy-de-Dôme), d'autres se sont vu extrêmement fragilisés.

- L'Union Régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes regroupe les 11 CAUE de la région (le département de la Loire n'est pas doté d'un CAUE) autour d'actions communes, dont la principale cette année a été le lancement en octobre 2025 de la 3ème édition du palmarès Valeurs d'Exemples® à l'échelle de la grande région (7ème édition depuis la première lancée par le CAUE 63).

TOUTE L'ACTUALITÉ ARCHITECTURALE EN AUVERGNE

NotaBene #113 Décembre 2025

L'actualité architecturale en Auvergne

01_12 > 04_12 Séminaire pédagogique, recherche et pratique sur les ruralités. Une certaine idée de la campagne.

05_12 Soirée Oslo & Bergen 2025. Les participants au voyage OSLO & BERGEN 2025, ont eu envie de se retrouver autour d'un buffet et vous invitent à vous joindre à eux, afin de passer un agréable moment, échanger, visionner quelques images.

11_12 Découverte de Photoshop niveau 1. 7h en distanciel. Programme et Inscription.

19_12 S'affranchir des pièges de la relation et adopter une communication plus efficace. 7h en distanciel. Programme et Inscription.

21_01 Lancement ARCHISTOIRE. Le lancement et la découverte de l'application ARCHISTOIRE se déroulent le mercredi 21 janvier à 17h à l'Office de Tourisme de Clermont-Ferrand.

Jusqu'au 26_01 CAUE 03-14-43-43. Palmarès Valeurs d'Exemples 2025-2026. Candidats jusqu'au 26 janvier 2026 ! L'ensemble des collectivités locales, architectes, paysagistes, urbanistes, maîtres d'ouvrages et d'ouvrages peuvent être candidats dans 10 catégories. Plus d'infos sur les critères de sélection et choix des candidats. Plus d'informations.

04_12 ARCHISTOIRE : La malédiction de la Grande Arche. Documentaire de J.M. Montargrand 2023. En 1981, l'Allier lancera un concours international afin de construire un projet emblématique à la Défense pour marquer l'axe historique de Paris. 424 candidats et un gagnant, J.O. Spredakstein, architecte danois parfaitement inconnu... En présence du réalisateur. 20h | LE LIEU DIT | Clermont-Ferrand |

A venir

15_01 Empreinte, édition 2026. Le Conseil régional ouvre les inscriptions de la 3ème édition d'Empreinte. Un événement qui réunit les architectes et les acteurs de l'architecture pour un bilan annuel, une table ronde et les prestations de serment des nouveaux inscrits. Plus d'informations.

À partir du 17_01 Exposition Sobriété foncière. Entrée libre | Salle d'expo de l'ENSACF. 09h > 17h.

19_01 > 20_02 Résidence sensibilisation. Les résidents ont pour mission de concevoir, fabriquer et mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation auprès du jeune public. Plus d'informations.

A savoir

Jusqu'au 26_01 CAUE 03-14-43-43. Palmarès Valeurs d'Exemples 2025-2026. Candidats jusqu'au 26 janvier 2026 ! L'ensemble des collectivités locales, architectes, paysagistes, urbanistes, maîtres d'ouvrages et d'ouvrages peuvent être candidats dans 10 catégories. Plus d'infos sur les critères de sélection et choix des candidats. Plus d'informations.

LA PLATEFORME 21

DD news #21 Décembre 2025

En attendant de vous retrouver début 2026, le Président Lionel Rouven, les membres du Conseil d'administration et Marie-Mélène Molinet vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année. A très bientôt !

Quel de nous sur le site ?

AGENDA Evénements locaux, régionaux ou nationaux en lien avec le développement durable - [c20](#)

ESPACE "ADHÉRENTS" - [c20](#) L'annuaire des adhérents au 31/12 - [c20](#)

SERVICE "APPEL AU RÉSEAU" Adhérents, vous cherchez un intervenant, une expérience, un conseil ou souhaitez faire une proposition ? Faites appel au réseau des adhérents grâce à notre forum interne. [Cliquez sur le message](#)

RESTITUTIONS D'ANIMATION - [c20](#)

PRÉSENTATION VÉDO DE PROJET - Nouveaux projets pour l'adaptation au changement climatique en Val d'Arno - [c20](#)

LA PLATE-FORME 21 - L'association et ses adhérents - [c20](#) - Adhérer à l'association - [Boutique d'adhésions 2025](#)

Adhésions 2025 : l'appel à contribution est lancé La semaine dernière, un mail d'appel à contribution pour 2025 a été adressé à tous nos adhérents. Si vous ne l'avez pas téléchargé, [CLIQUEZ ICI](#) pour le retrouver. La contribution est due au premier semestre de chaque année. Si votre structure n'est pas adhérente et souhaitez nous rejoindre, cliquez vous aussi sur ce lien. Vous accéderez à un résumé des "clés" apprises par l'adhésion, son statut de l'association et au bulletin à nous retourner. [Cliquez](#)

Plate-forme 21 au programme

Face au constat que la dispersion des communications nuit à la circulation de l'information, les différents acteurs du domaine ont fait le choix de regrouper dans un seul et même document l'ensemble des événements proposés — expositions, conférences, projections, visites et voyages. Ce projet rassemble la Maison de l'architecture Auvergne, ArchiForm, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, les CAUEs du Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Allier et de la Haute-Loire, ainsi que le Conseil régional de l'Ordre des architectes. Depuis 2015, ces structures unissent leurs ressources pour diffuser chaque mois, via la lettre d'information NotaBene, les temps forts de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Cette démarche collaborative permet de mieux faire connaître ces disciplines auprès du grand public, sous toutes leurs formes. Depuis 2023, c'est le CAUE qui assure la coordination et la diffusion de cette lettre.

Le CAUE fait partie de la Plate-forme 21, un réseau fédérant des acteurs engagés en faveur du développement durable des territoires. Cette association encourage le partage de pratiques responsables et la mutualisation de projets innovants. Structure de conseil et d'accompagnement auprès des particuliers, des communes et des professionnels, le CAUE s'inscrit naturellement dans cet espace de réflexion et d'échange. La Plate-forme 21 remplit un double rôle : celui d'un outil de visibilité, permettant de relayer actions, événements et ressources, et celui d'un lieu de dialogue entre partenaires animés par une vision partagée de l'aménagement durable. Cette synergie collective vient enrichir nos pratiques et renforcer notre engagement sur le terrain.

LES MEMBRES DU CAUE

6 représentants des collectivités locales

nommés par le Conseil départemental

- Monsieur BESSEYRE Fabien, Vice-président et Conseiller départemental de Brassac-les-Mines, Président du CAUE
- Madame GLACE LE GARS Jocelyne, Conseillère départementale de Billom, 2e Vice-Présidente du CAUE
- Madame BERNARD Celia, Conseillère départementale de Lezoux, secrétaire du CAUE (en remplacement de Mr LUNOT depuis mai 2025)
- Madame VALLÉE Isabelle, Conseillère départementale d'Issoire, Trésorière du CAUE
- Monsieur PICHOT Serge, Conseiller départemental de Gerzat
- Madame MAISONNET Sylvie, Conseillère départementale de Clermont_ferrand 3

4 représentants des professions concernées

désignés par monsieur le préfet ou madame la préfète

- Madame BERNOT-GAILLARD Julie-Caroline, Ordre Régional des Architectes Auvergne
- Monsieur KANDER Rachid, Directeur général ASSEMBLIA
- Madame L'HOSTIS-FILIOL Isabelle, peintre artisan, représentant la CAPEB
- Monsieur CHAZELLE Claude, paysagiste DPLG, paysagiste conseil de l'État

3 représentants de l'État

membre de droit

- Monsieur DELUBAC Régis, Architecte des Bâtiments de France
- Monsieur Geoffrey PRIOLET, DDT 63
- Madame BARBIER Agnès, Directrice de la DAAC, représentant le Rectorat

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021

6 membres élus par l'assemblée générale

- Monsieur ARNAULT Lionel, Maire de Ternant-Les-Eaux, Conseiller communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire
- Monsieur DEROSSIS David, Adjoint au maire de Thiers, Conseiller communautaire de Thiers Dore et Montagne
- Madame DOUTRE Marilyne, Directrice des études ENSACF
- Monsieur DURIN Sylvain, Maire de Servant, Conseiller régional
- Madame MANDON Christine, Maire d'Aulnat, Vice-présidente de Clermont Auvergne Métropole
- Monsieur VAURIS Dominique, Maire de Saint-Julien-de-Coppel, Conseiller communautaire de Billom

2 personnes qualifiées

désignées par monsieur le préfet ou madame la préfète

- Monsieur FAUCON Frédéric, docteur en géographie, enseignant à l'université Clermont-Auvergne
- Monsieur PARCORET Georges, retraité (ex représentant OPHIS)

1 représentant du personnel

- Monsieur RICARD Pierre-Louis, architecte conseiller et directeur adjoint du CAUE

Membres du bureau

- Monsieur BESSEYRE Fabien, Vice-président et Conseiller départemental de Brassac-les-Mines, Président du CAUE
- Monsieur ARNAULT Lionel, Maire de Ternant-Les-Eaux 1er Vice-Président du CAUE
- Madame GLACE LE GARS Jocelyne, Conseillère départementale de Billom Communauté, 2e Vice-Présidente du CAUE
- Madame BERNARD Celia, Conseillère départementale de Lezoux, secrétaire du CAUE (en remplacement de Mr LUNOT depuis mai 2025)
- Madame VALLÉE Isabelle, Conseillère départementale d'Issoire, Trésorière du CAUE
- Monsieur DURIN Sylvain, Maire de Servant, Conseiller régional Secrétaire, adjoint du CAUE



De gauche à droite : **Baptiste ROUGERY**, architecte conseiller et graphiste - **Dominique MOIRIAT**, architecte conseillère - **Philippe ROBBE**, architecte conseiller (a quitté le CAUE le 1/11/2025) - **Alexia GREFFET**, urbaniste conseillère - **Pierre-Louis RICARD**, architecte conseiller et directeur adjoint - **Stéphane DAVID**, géographe conseiller - **Corinne MIQUEL**, secrétaire de direction - **Dominique DÉSIRÉE**, architecte conseillère et directrice - **Thibault RACAULT**, urbaniste conseiller - **Léa JOANNY**, architecte conseillère - **Aurélien CHACORNAC**, secrétaire communication